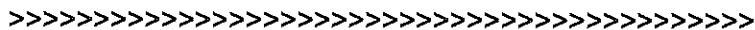


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le 5 mars deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 22 février 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés-Absents : 10
Délégations : 06

M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. GAULTIER Emmanuel Adjoint, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. LASCAUX Laurent, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Conseillers Municipaux,

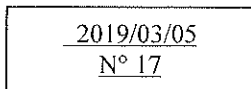
Date de Convocation:
22 février 2019

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme VILLEDARY Véronique, M. BOOB Frédéric, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. GOWLAND James, Mme LAFONT Cindy, M. MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Mme VIGNAUD Christine

Date d'affichage :
22 février 2019

Délégations : Mme VILLEDARY Véronique à M. GUINOT Jean François, M. BOOB Frédéric à Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier à M. GERMANEAU Gilbert, M. PONTCHARRAUD Michel à M. GAULTIER Emmanuel, M. GOWLAND James à Mme COURSAGET Mireille, Mme LAFONT Cindy à M. BOUTY Philippe

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric



17 - Personnel communal – Création de trois postes pour avancement de grade

Monsieur le Maire indique que certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Trois agents de la collectivité réunissent les conditions d'ancienneté pour un avancement de grade, à savoir :

- au service technique :
 - o un agent actuellement adjoint technique, réunit les conditions d'ancienneté pour un avancement de grade en qualité d'adjoint technique principal de deuxième classe.
- au service de la direction générale :
 - o un agent actuellement attaché, réunit les conditions d'ancienneté pour un avancement de grade en qualité d'attaché principal.
- au service accueil /Etat Civil
 - o un agent actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, réunit les conditions d'ancienneté pour un avancement de grade en qualité d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire va émettre un avis pour les avancements de grades cités ci-dessus.

AR PREFECTURE

016-200054047-20190305-2019_03_05_17-DE
Reçu le 06/03/2019

Afin de permettre aux agents de changer de grades et d'accéder aux grades supérieurs, Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de procéder à la création :

- d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 11 Mars 2019.
- d'un poste d'attaché principal, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} Mai 2019,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 11 Mars 2019.


Monsieur le Maire indique qu'il convient également de supprimer les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique à temps complet au 11 Mars 2019,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 11 Mars 2019,
- un poste d'attaché à temps complet au 1^{er} Mai 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire,
- Crée un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'attaché principal à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet aux dates mentionnées ci-dessus,
- Supprime un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'adjoint technique à temps complet, un poste d'attaché à temps complet aux dates mentionnées ci-dessus,
- Modifie en ce sens le tableau des effectifs,
- Inscrit les crédits nécessaires et les charges sociales se rapportant à ce poste au budget 2019 de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 6 mars 2019



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

